




Projet arrêté le : 26/09/2023
APPROBATION : 24/09/2024

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage



ZONES URBAINES

- UA** Bâti ancien : bourg de Veauche
- UA1** Bâti ancien : Grands domaines et jardins de la Balme
- UA2** Bâti ancien : Cité Saint-Laurent
- UB** Espace urbain en mutation : bourg de Veauche
- UB1** Espace urbain en mutation : Faubourgs mixtes denses
- UB2** Espace urbain en mutation : Quartier Saint-Laurent
- UB3** Espace urbain en mutation : Faubourgs mixtes
- UB4** Espace urbain en mutation : Croix-Rapeau
- UC** Secteurs pavillonnaires
- UC1** Zone commerciale et tertiaire d'entrée de ville
- UE** Secteurs d'équipement
- UF** Zone d'activités industrielles et artisanales
- UF1** Zone d'activités tertiaires
- UF2** Zone d'activités industrielles
- UD** Secteurs pavillonnaires en frange des espaces agricoles et naturels

ZONES À URBANISER

- AUF** Zone à urbaniser : activités industrielles et artisanale
- AUF1** Zone à urbaniser : activités tertiaire
- AUF2** Zone à urbaniser : zone d'équipement et de locaux techniques
- AU** Zone à urbaniser
- AU2** Zone à urbaniser : équipements

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle
- NI** Zone naturelle à caractère inondable

AUTRES INDICATIONS

- Emplacement réservé pour voies et ouvrages publics
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Bande d'inconstructibilité au titre de l'article L111-6
- Marge de recul par rapport aux voies et emprises publiques
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Bande inconstructible de part et d'autre des cours d'eau
- Patrimoine naturel à protéger (Art. L151-19)
- Patrimoine bâti à protéger (Art. L151-19)
- Petit patrimoine à protéger (L 151-19)
- Cheminement dédié aux modes actifs à valoriser
- Cheminement dédié aux modes actifs à créer
- Hais remarquable à protéger (L 151-23)
- Arbres remarquable à protéger (L 151-23)
- Linéaire commercial à préserver
- Règles particulières d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives (Art. L151-18)
- Plan d'exposition au bruit
- Panneaux d'agglomération

